

Grille tarifaire des formations ouvertes et à distance (FOAD) pour l'année universitaire 2025-2026

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2024-031 du 12/03/2024 ;

L'université Bretagne Sud propose des **diplômes de master** totalement à distance. Ces formations s'adressent aussi bien à des **étudiants** qu'à des personnes **en activité** ou des demandeurs d'emploi.

Les enseignements sont dispensés entièrement à distance et en asynchrone par des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des professionnels. Les étudiants bénéficient de supports de **cours téléchargeables** via une plateforme d'enseignement **Moodle** et d'un **accompagnement individualisé**. Un **tuteur pédagogique** accompagne l'apprenant pour chacune des matières tout au long de l'année. Un **gestionnaire administratif** et une **assistance technique** est également mise à disposition sur les jours et horaires ouverts de l'université selon le degré de complexité du problème. Certaines formations offrent la possibilité de réaliser une année de formation sur **1 ou 2 ans**, à son rythme.

Ainsi, les prestations d'enseignement à distance demandent la mise en place d'une prestation adaptée. Les apprenants inscrits en FOAD **contractualisent** avec le service de formation professionnelle et d'alternance. Les contrats sont gérés par la composante qui offre la formation. Les **tarifs** des formations en FOAD sont adaptés aux modalités d'enseignement distanciel et asynchrone.

Les prix sont fixes quelle que soit la situation de l'apprenant (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral, allocataire...) hors étudiants boursiers. Un étudiant boursier est exonéré de ces frais sur demande écrite de l'intéressé. Lorsqu'un étudiant réalise le M1 en 2 ans, l'étudiant doit le préciser avant l'entrée en formation afin que cette modalité figure dans le contrat de formation : il s'acquitte des frais de formation uniquement la première année de formation (il devra par contre verser chaque année les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel et la contribution de vie étudiante et de campus le cas échéant).

Lors d'un redoublement, l'apprenant doit s'acquitter des frais de formation l'année du redoublement.

Les tarifs comprennent **les supports d'enseignement, le tutorat, l'accompagnement pédagogique, le suivi administratif et l'assistance technique**. Ils sont constitués des frais de formation à régler à la FOAD, auxquels peuvent s'ajouter les droits d'inscription universitaires fixés par arrêté ministériel et la contribution de vie étudiante et de campus pour le CROUS.

Pour cette année 2025-2026, il est proposé de mettre en place un tarif différencié suivant que l'apprenant bénéficie ou non d'un financement.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les tarifs des formations ouvertes et à distance pour l'année universitaire 2025-2026 suivants :

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Formations à distance – FOAD Pour les UFR LLSHS et SSI, l'étudiant inscrit s'engage, via une lettre d'engagement, à se connecter à la plateforme Moodle tout au long de son année universitaire.	TARIF annuel des frais de formation (hors droit d'inscription et CVEC) en cas de financement individuel (formation initiale ou reprise d'études non financée)	TARIF annuel des frais de formation (hors droit d'inscription) en cas de financement individuel (formation continue)
Inscription en Master 1 ou Master 2 (sauf tarifs spécifiques*)	1 000 €	2000€
* Tarifs spécifiques		
UFR LLSHS - Master 1 ou Master 2 Management Sectoriel - Responsabilité des Établissements Éducatifs	1 000€	2 855 €

Les prix sont fixes quelle que soit la situation de l'apprenant (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral, allocataire...) hors étudiants boursiers. Un étudiant boursier est exonéré de ces frais sur demande écrite de l'intéressé.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	18
Membres en exercice :	Pour :	16
Membres présents :	Contre :	2
Membres représentés :	Abstentions :	3

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

